

## BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

Route Territoriale 20 | Communes de Vignale, de Volpajola et de Campitello | Aménagement de trois créneaux de dépassement

### Résumé

La concertation publique portant sur les trois créneaux de dépassement situés sur les communes de VIGNALE, VOLPAJOLA et ALBANO conformément à la réglementation, a donné lieu à une mobilisation impliquée du public pour deux des aménagements (Miglia et Padulone) et recueille des avis et observations.

Le bilan de la concertation synthétise ces avis donnés entre le 17 et le 28 octobre 2022. Ces contributions vont permettre d'élaborer un projet partagé par le plus grand nombre, au bénéfice des usagers de la RT20.

Les projets résultants de ces études seront présentés au public lors de l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique. Il sera alors possible de s'exprimer sur ces aménagements.

## Sommaire de la Concertation Publique

---

1. Présentation des projets
2. La Concertation Publique
3. Le déroulement de la Concertation Publique
4. Les enseignements de la Concertation Publique
5. Les Prochaines étapes des projets
  - 5.1. Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Miglia
  - 5.2. Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Siola-Padulone
  - 5.3. Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Albano

## 1. Présentation des projets

---

- 1.1 – Les projets soumis à concertation
- 1.2 – Les bénéfices concrets de ces projets
- 1.3 – Les acteurs des projets

1 – Présentation des projets

- 1.1 – Les projets soumis à concertation
- 1.2 – Les bénéfices concrets de ces projets
- 1.3 – Les acteurs de ces projets

2 – La concertation publique

- 2.1 – Le cadre de la concertation publique
- 2.2 – Les objectifs de la concertation publique
- 2.3 – Les questions soumises à la concertation publique

3 – Le déroulement de la concertation publique

- 3.1 – L’annonce de la concertation publique
- 3.2 – Les moyens d’information du public
- 3.3 – Les moyens de participation à la concertation publique

4 – Le bilan de la concertation publique

- 4.1 – La participation à la concertation publique
- 4.2 – Analyse de la participation à la concertation publique

5 – Les enseignements de la concertation publique

- 5.1 – Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Miglia
- 5.2 – Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Stola-Padulone
- 5.3 – Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Albano

6 – Les prochaines étapes des projets

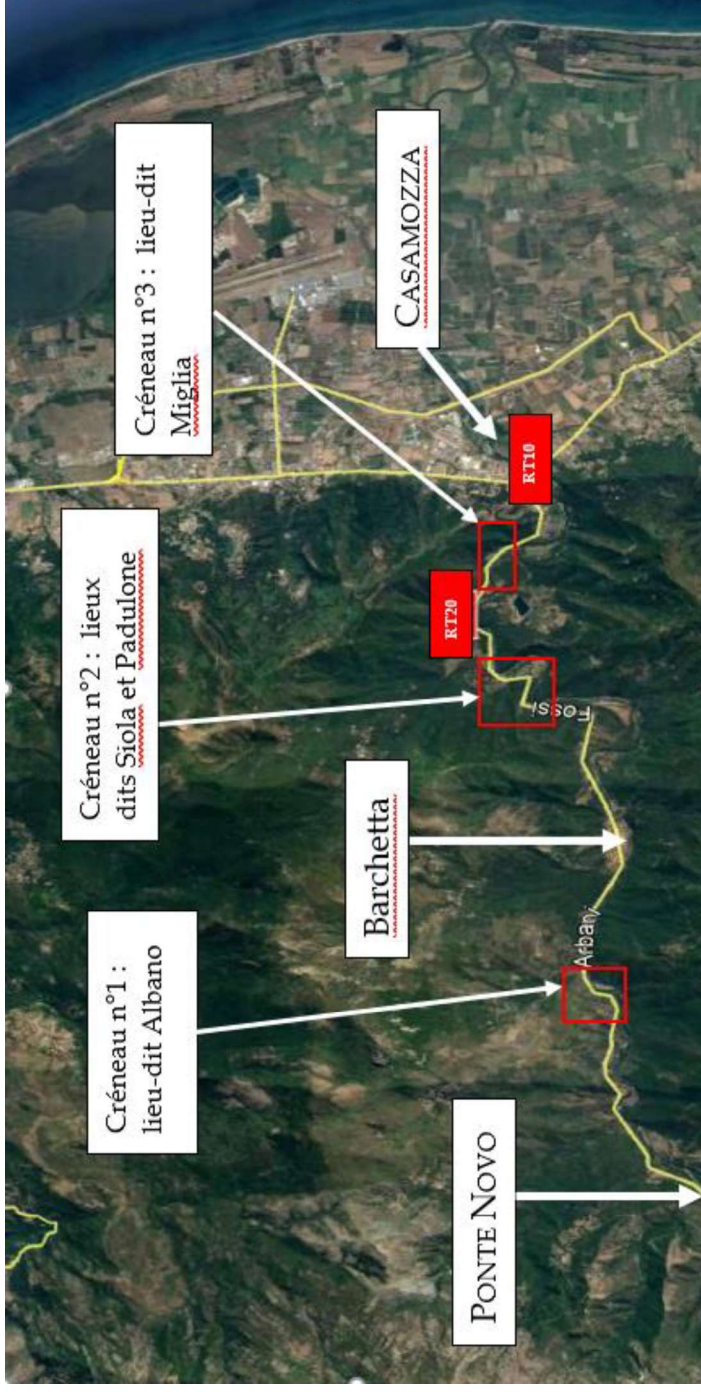
- 6.1 – Les étapes à venir
- 6.2 – Le calendrier prévisionnel

## 1 – Présentation des projets

### 1.1 – Les projets soumis à concertation

La Direction des Investissements Routiers Cismonte de la Collectivité de Corse prévoit trois créneaux de dépassements dans le sens Bastia-Ajaccio sur la RT20 entre Casamozza et Barchetta. Ces aménagements vont permettre :

- Un dépassement sécurisé sur trois tronçons particulièrement accidentogènes
- La sécurisation des riverains avec la création de contre-allées
- La sécurisation des points d’arrêts scolaires pour Miglia



**1 – Présentation des projets**

- 1.1 – Les projets soumis à concertation
- 1.2 – Les bénéfices concrets de ces projets
- 1.3 – Les acteurs de ces projets

**2 – La concertation publique**

- 2.1 – Le cadre de la concertation publique
- 2.2 – Les objectifs de la concertation publique
- 2.3 – Les questions soumises à la concertation publique

**3 – Le déroulement de la concertation publique**

- 3.1 – L’annonce de la concertation publique
- 3.2 – Les moyens d’information du public
- 3.3 – Les moyens de participation à la concertation publique

**4 – Le bilan de la concertation publique**

- 4.1 – La participation à la concertation publique
- 4.2 – Analyse de la participation à la concertation publique

**5 – Les enseignements de la concertation publique**

- 5.1 – Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Miglia
- 5.2 – Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Siola-Padulone
- 5.3 – Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Albano

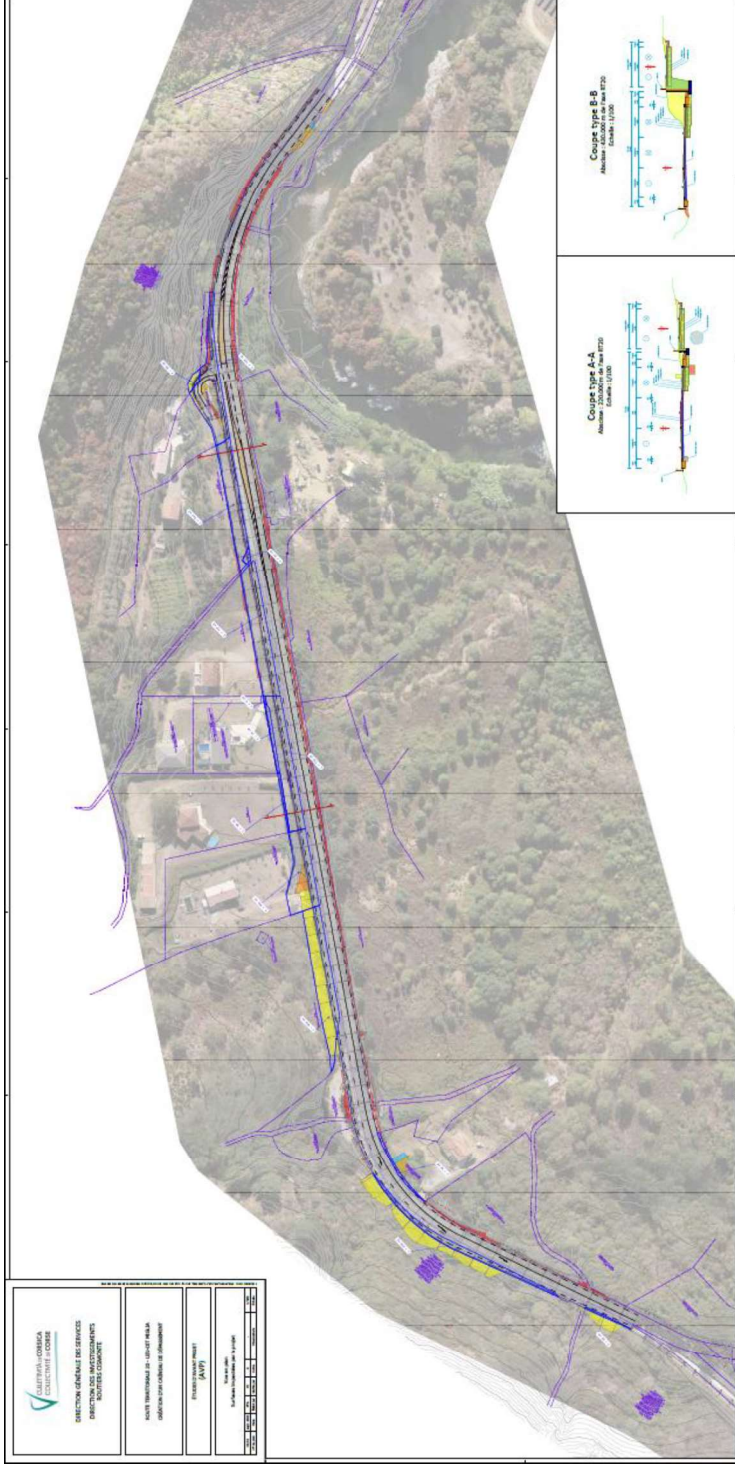
**6 – Les prochaines étapes des projets**

- 6.1 – Les étapes à venir
- 6.2 – Le calendrier prévisionnel

**1 – Présentation des projets**

- 1.1 – Les projets soumis à concertation

-PK 130-131- rescindement de tracé et réalisation d’un créneau de dépassement au lieu-dit Miglia, commune de Vignale.



## 1 – Présentation des projets

- 1.1 – Les projets soumis à concertation
- 1.2 – Les bénéfices concrets de ces projets
- 1.3 – Les acteurs de ces projets

## 2 – La concertation publique

- 2.1 – Le cadre de la concertation publique
- 2.2 – Les objectifs de la concertation publique
- 2.3 – Les questions soumises à la concertation publique

## 3 – Le déroulement de la concertation publique

- 3.1 – L'annonce de la concertation publique
- 3.2 – Les moyens d'information du public
- 3.3 – Les moyens de participation à la concertation publique

## 4 – Le bilan de la concertation publique

- 4.1 – La participation à la concertation publique
- 4.2 – Analyse de la participation à la concertation publique

## 5 – Les enseignements de la concertation publique

- 5.1 – Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Miglia
- 5.2 – Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Stola-Padulone
- 5.3 – Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Albano

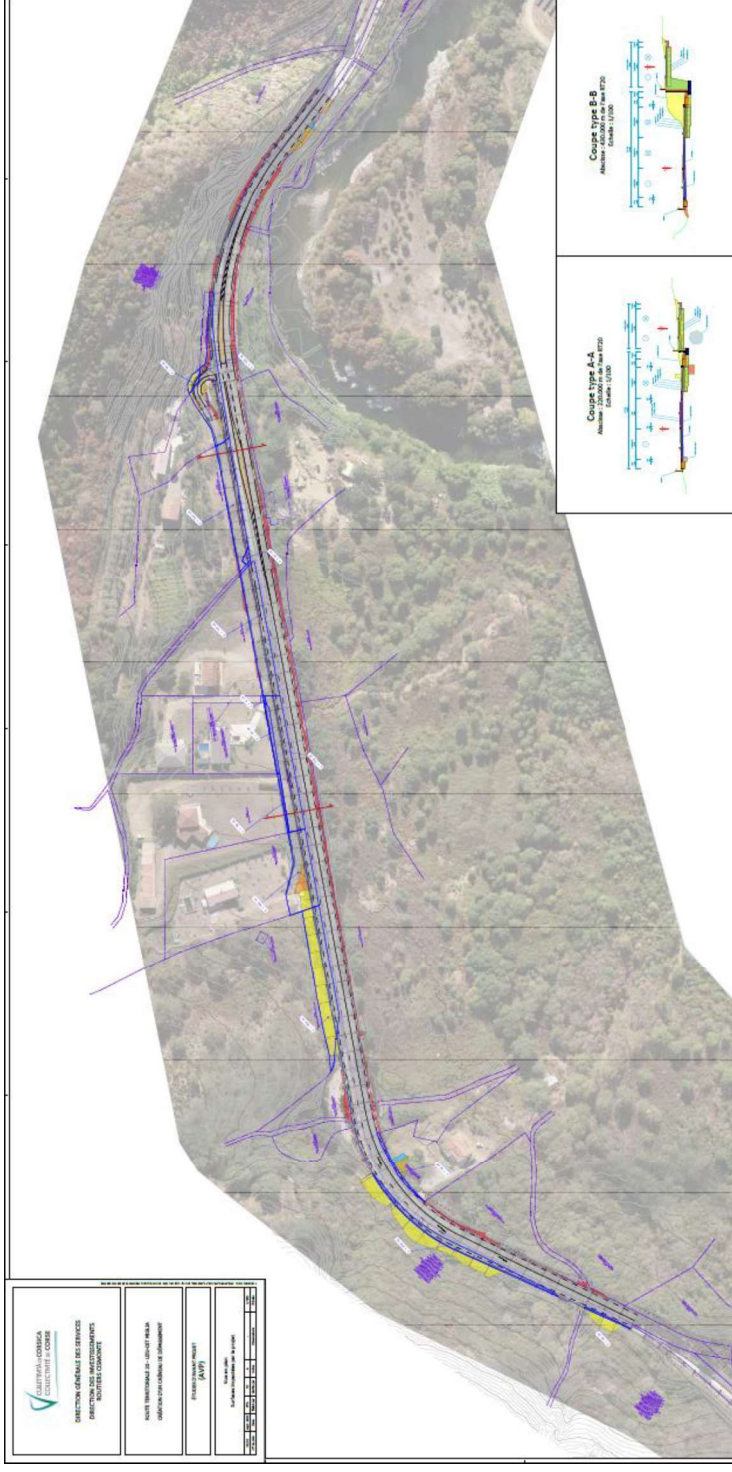
## 6 – Les prochaines étapes des projets

- 6.1- Les étapes à venir
- 6.2- Le calendrier prévisionnel

## 1 – Présentation des projets

- 1.1 – Les projets soumis à concertation

-PK 126-127- rescindement de tracé et réalisation d'un créneau de dépassement au lieu-dit Padulone, commune de Volpajola.



1 – Présentation des projets

- 1.1 – Les projets soumis à concertation
- 1.2 – Les bénéficiaires concrets de ces projets
- 1.3 – Les acteurs de ces projets

2 – La concertation publique

- 2.1 – Le cadre de la concertation publique
- 2.2 – Les objectifs de la concertation publique
- 2.3 – Les questions soulevées à la concertation publique

3 – Le déroulement de la concertation publique

- 3.1 – L’annonce de la concertation publique
- 3.2 – Les moyens d’information du public
- 3.3 – Les moyens de participation à la concertation publique

4 – Le bilan de la concertation publique

- 4.1 – La participation à la concertation publique
- 4.2 – Analyse de la participation à la concertation publique

5 – Les enseignements de la concertation publique

- 5.1 – Aménagement du créniau de dépassement au lieu-dit Miglia Padulone
- 5.2 – Aménagement du créniau de dépassement au lieu-dit Stola-
- 5.3 – Aménagement du créniau de dépassement au lieu-dit Albano

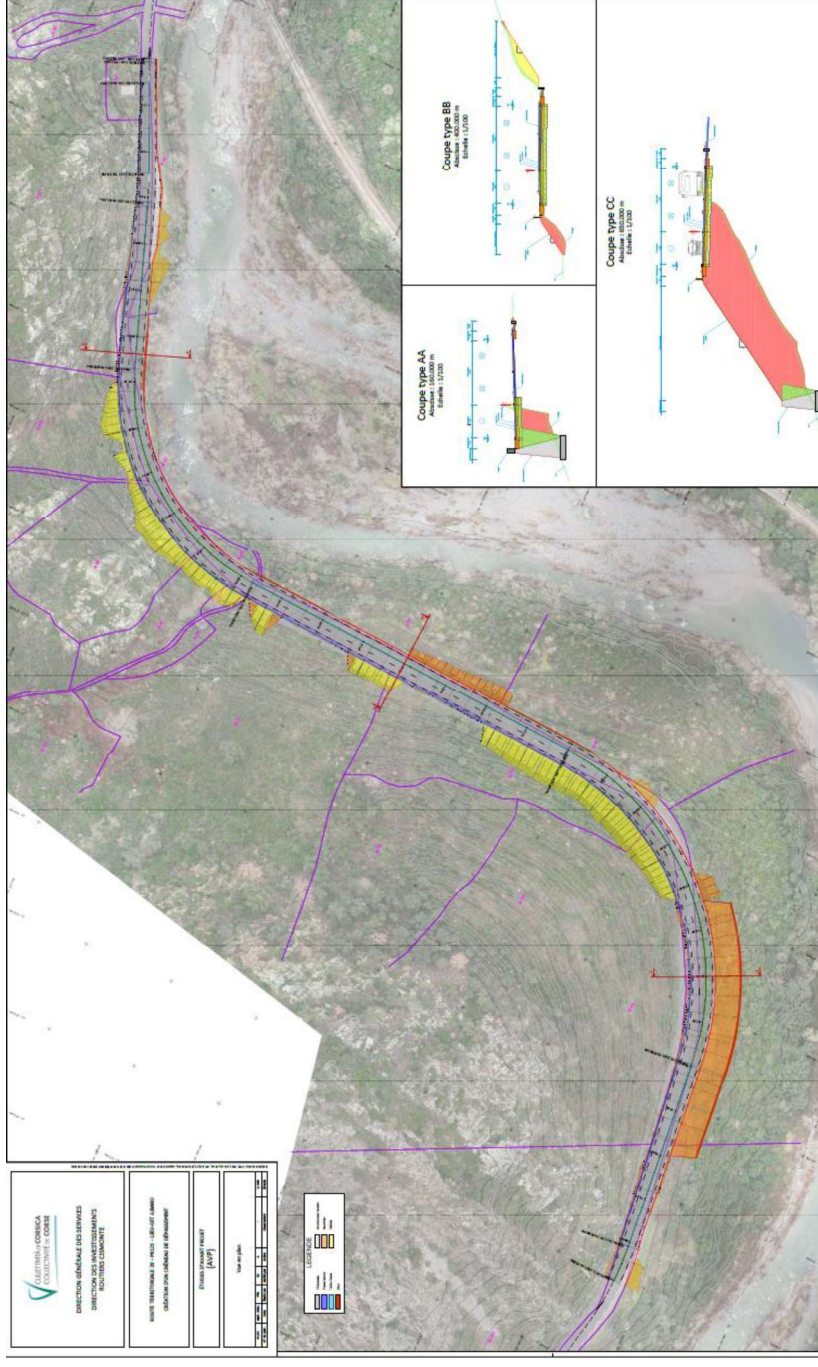
6 – Les prochaines étapes des projets

- 6.1 – Les étapes à venir
- 6.2 – Le calendrier prévisionnel

1 – Présentation des projets

1.1 – Les projets soumis à concertation

-PK 121 - rescindement de tracé et réalisation d'un créniau de dépassement au lieu-dit Pont Albano, communes de Campitello et de Volpajola.



### 1 – Présentation des projets

- 1.1 – Les projets soumis à concertation
- 1.2 – Les bénéfices concrets de ces projets
- 1.3 – Les acteurs de ces projets

### 2 – La concertation publique

- 2.1 – Le cadre de la concertation publique
- 2.2 – Les objectifs de la concertation publique
- 2.3 – Les questions soumises à la concertation publique

### 3 – Le déroulement de la concertation publique

- 3.1 – L’annonce de la concertation publique
- 3.2 – Les moyens d’information du public
- 3.3 – Les moyens de participation à la concertation publique

### 4 – Le bilan de la concertation publique

- 4.1- La participation à la concertation publique
- 4.2- Analyse de la participation à la concertation publique

### 5 – Les enseignements de la concertation publique

- 5.1 - Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Miglia
- 5.2 - Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Siola-Padulone
- 5.3 – Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Albano

### 6 – Les prochaines étapes des projets

- 6.1- Les étapes à venir
- 6.2- Le calendrier prévisionnel

## 1 – Présentation des projets

### 1.1 – Les bénéfices concrets de ces projets

- **Sécuriser la RT 20 entre Casamozza et Ponte Novu**  
Aménagements sur des tronçons de route accidentogènes et pouvant répondre aux contraintes réglementaires routières.
- **Faciliter la desserte locale**  
Amélioration des déplacements quotidiens avec une sécurisation des échanges entrée/sortie sur la RT 20 pour deux des aménagements (Miglia et Siola-Padulone).
- **Améliorer le Trafic**  
Axe principal de la Corse reliant les deux villes les plus peuplées, la fluidification du trafic est essentielle.
- **Améliorer l'accès des services de secours et de santé**  
Gagner du temps pour se rendre dans les centres médicaux et hospitaliers de la région.  
Accroître la rapidité d'intervention et la facilité d'accès des véhicules de secours (pompiers, police, ambulance...).
- **Sécuriser et réorganiser des points d'arrêt scolaires**  
Sécurisation du point de ramassage scolaire sur l'aménagement de Miglia (déplacement du point d'arrêt de la RT 20 sur la contre-allée avec abri bus et éclairage).



**1 – Présentation des projets**

- 1.1 – Les projets soumis à concertation
- 1.2 – Les bénéfices concrets de ces projets
- 1.3 – Les acteurs de ces projets

**2 – La concertation publique**

- 2.1 – Le cadre de la concertation publique
- 2.2 – Les objectifs de la concertation publique
- 2.3 – Les questions soumises à la concertation publique

**3 – Le déroulement de la concertation publique**

- 3.1 – L’annonce de la concertation publique
- 3.2 – Les moyens d’information du public
- 3.3 – Les moyens de participation à la concertation publique

**4 – Le bilan de la concertation publique**

- 4.1 – La participation à la concertation publique
- 4.2 – Analyse de la participation à la concertation publique

**5 – Les enseignements de la concertation publique**

- 5.1 – Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Miglia
- 5.2 – Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Stola-Padulone
- 5.3 – Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Albano

**6 – Les prochaines étapes des projets**

- 6.1 – Les étapes à venir
- 6.2 – Le calendrier prévisionnel

**1 – Présentation des projets**

1.1 – Les acteurs de ces projets

Située entre les points kilométriques 107 (Ponte Leccia) et 132 (Casamozza), la vallée du Golo constitue un tronçon particulier sur la RT20 :

-Le trafic est important (8800 véhicules par jour tous sens confondus en moyenne en 2019), en augmentation constante depuis 20 ans et avec des pointes autour de 11 000 véhicules par jour en juillet et en août ;

-L’urbanisation est peu développée ;

-La route est en fond de vallée et concernée par la viabilité hivernale (gel) ;

-Ses caractéristiques sont celles d’une route de rase campagne en relief difficile, avec quelques tronçons très roulants qui alternent sur un itinéraire majoritairement sinueux avec des courbes serrées et des rampes localement marquées ;

-L’accidentologie est notamment plus élevée que sur le reste du réseau, comme le montrent régulièrement les diagnostics sécurité. Cette accidentologie est favorisée par les faibles possibilités de dépassement qui incitent des manœuvres hasardeuses.

La Collectivité de Corse a entrepris plusieurs opérations d’aménagement de créneaux de dépassement afin de sécuriser certains secteurs :

-PK 121- rescindement de tracé et réalisation d’un créneau de dépassement au lieu-dit Pont Albano, communes de Campitello et de Volpajola ;

-PK 126-127- rescindement de tracé et réalisation d’un créneau de dépassement au lieu-dit Padulone, commune de Volpajola ;

-PK 130-131- rescindement de tracé et réalisation d’un créneau de dépassement au lieu-dit Miglia, commune de Vignale.

La Direction des Investissements Routiers Cismonte (DIR2B) de la Collectivité de Corse a mené une concertation publique en mairie de Vignale, de Volpajola et de Campitello entre le lundi 17 octobre 2022 et le vendredi 28 octobre 2022. Cette concertation a permis au public de donner son avis sur les 3 projets.

## 2. La Concertation Publique

---

- 2.1 – Le cadre de la Concertation Publique
- 2.2 – Les objectifs de la Concertation Publique
- 2.3 – Les questions soumises à la Concertation Publique

## 2 – La Concertation Publique

### 2.1 – Le cadre de la concertation publique

Toutes les personnes intéressées par le projet, à savoir les riverains, les élus, les usagers de la RT20, les acteurs économiques et associatifs, ont été invitées à s’informer et à donner leur avis sur les projets soumis à la concertation.

La concertation intervient à l’issue de l’étude de faisabilité menée par la Direction de Investissements Routiers Cismonite (DIR2B) de la Collectivité de Corse qui a permis de définir les grands principes et les caractéristiques des projets.

En s’appuyant sur les avis émis lors de la concertation, la phase d’études détaillées permettra de préciser les solutions, qui seront à soumettre dans un second temps à enquête publique.

### 2.2 – Les objectifs de la concertation publique

La concertation publique a pour objectifs de :

- Présenter au public les projets de créneaux de dépassements aux lieux-dits Miglia, Siola-Padulone et Albano,
- Présenter les bénéfices attendus pour les usagers de la RT 20,
- Recueillir les avis, les observations et les suggestions,
- Mais aussi de répondre aux questions sur ces projets d’aménagement.

### 2.3 – Les questions soumises à la Concertation Publique ?

# 1

Créneaux de dépassement de Miglia sur la commune de Vignale  
(avis, remarques et propositions)

# 2

Créneaux de dépassement de Siola-Padulone sur la commune de Volpajola  
(avis, remarques et propositions)

# 3

Créneaux de dépassement d’Albano sur les communes de Volpajola et de Campitello  
(avis, remarques et propositions)

- 1 – Présentation des projets
  - 1.1 – Les projets soumis à concertation
  - 1.2 – Les bénéfices concrets de ces projets
  - 1.3 – Les acteurs de ces projets
- 2 – La concertation publique
  - 2.1 – Le cadre de la concertation publique
  - 2.2 – Les objectifs de la concertation publique
  - 2.3 – Les questions soumises à la concertation publique
- 3 – Le déroulement de la concertation publique
  - 3.1 – L’annonce de la concertation publique
  - 3.2 – Les moyens d’information du public
  - 3.3 – Les moyens de participation à la concertation publique
- 4 – Le bilan de la concertation publique
  - 4.1- La participation à la concertation publique
  - 4.2- Analyse de la participation à la concertation publique
- 5 – Les enseignements de la concertation publique
  - 5.1 - Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Miglia
  - 5.2 - Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Siola-Padulone
  - 5.3 – Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Albano
- 6 – Les prochaines étapes des projets
  - 6.1- Les étapes à venir
  - 6.2- Le calendrier prévisionnel

### 3. Le déroulement de la Concertation Publique

---

- 3.1 – L’annonce de la concertation publique
- 3.2 – Les moyens d’information du public
- 3.3 – Les moyens de participation à la concertation publique

1	Présentation des projets
1.1	Les projets soumis à concertation
1.2	Les bénéfices concrets de ces projets
1.3	Les acteurs de ces projets
2	La concertation publique
2.1	Le cadre de la concertation publique
2.2	Les objectifs de la concertation publique
2.3	Les questions soumises à la concertation publique
3	Le déroulement de la concertation publique
3.1	L'annonce de la concertation publique
3.2	Les moyens d'information du public
3.3	Les moyens de participation à la concertation publique
4	Le bilan de la concertation publique
4.1	La participation à la concertation publique
4.2	Analyse de la participation à la concertation publique
5	Les enseignements de la concertation publique
5.1	Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Miglia
5.2	Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Siola-Padulone
5.3	Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Albano
6	Les prochaines étapes des projets
6.1	Les étapes à venir
6.2	Le calendrier prévisionnel

### 3 – Le déroulement de la Concertation Publique

#### 3.1 – L'annonce de la concertation publique

- Deux communiqués de presse écrite ont été diffusés aux médias locaux : le dimanche 16 octobre 2022 et le mardi 18 octobre 2022.
- Diffusion sur les réseaux sociaux (« Facebook, Twitter)
- Diffusion sur le site de la Collectivité de Corse (<https://www.isula.corsica/>) permettant de consulter l'ensemble des documents d'information sur le projet, de retrouver les actualités de la concertation, les modalités d'information et de participation, et de télécharger le dossier de concertation.

#### 3.2 – Les Moyens d'information du public

- Le dossier de concertation a été mis à la disposition du public en mairie de Vignale, Volpajola et Campitello ainsi que sur le site internet de la Collectivité de Corse.
- Une exposition permanente avec visuels d'exposition a été mise à la disposition du public en mairie de Vignale, Volpajola et Campitello. L'exposition a eu lieu du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 28 octobre 2022, aux heures d'ouvertures habituelles des mairies.
- Réunions d'informations du public, avec les équipes de la Direction des Investissements Routiers Cismonte de la Collectivité de Corse, ont été organisés :  
 Pour la mairie de Vignale : les lundis 17 et 24 octobre 2022 de 9h00 à 12h00  
 Pour la mairie de Volpajola : Les mardis 18 et 25 octobre 2022 de 9h00 à 12h00  
 Pour la mairie de Campitello : Le mardi 18 octobre 2022 de 14h00 à 17h00

#### 3.3 – Les moyens de participation à la concertation publique

Afin de permettre à chacun de contribuer et donner son avis sur le projet, de favoriser les échanges avec les équipes de la Direction des Investissements Routiers Cismonte de la Collectivité de Corse différentes modalités de participation ont été mises en œuvre. Toutes les personnes souhaitant s'exprimer et donner leur avis ont ainsi disposé de plusieurs moyens :

- Le site Internet de la Collectivité de Corse du projet ([www.isula.corsica/](http://www.isula.corsica/)) permettait de consulter l'ensemble des documents d'information sur le projet, de retrouver les actualités de la concertation mais aussi de déposer son avis en ligne, via le formulaire de contribution en ligne.
- L'adresse électronique dédiée à la consultation des 3 créneaux de dépassement ([concertationCreneauxRT20@isula.corsica](mailto:concertationCreneauxRT20@isula.corsica))
- Les registres papiers disponibles en mairie de Vignale, Volpajola et Campitello (Aménagement de Miglia pour la mairie de Vignale, Aménagements de Siola-Padulone et Albano pour la mairie de Volpajola et Aménagement d'Albano pour la mairie de Campitello).
- Lors des réunions d'informations du public, avec les équipes de la Direction des Investissements Routiers Cismonte de la Collectivité de Corse, organisées en mairie.

## 4. BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

---

4.1 - La participation à la Concertation Publique

4.2 - Analyse de la participation à la Concertation Publique

1 – Présentation des projets	1.1 – Les projets soumis à concertation	1.2 – Les bénéfices concrets de ces projets	1.3 – Les acteurs de ces projets
2 – La concertation publique	2.1 – Le cadre de la concertation publique	2.2 – Les objectifs de la concertation publique	2.3 – Les questions soumises à la concertation publique
3 – Le déroulement de la concertation publique	3.1 – L’annonce de la concertation publique	3.2 – Les moyens d’information du public	3.3 – Les moyens de participation à la concertation publique
4 – Le bilan de la concertation publique	4.1- La participation à la concertation publique	4.2- Analyse de la participation à la concertation publique	
5 – Les enseignements de la concertation publique	5.1 - Aménagement du créniau de dépassement au lieu-dit Miglia	5.2 - Aménagement du créniau de dépassement au lieu-dit Siola-Padulone	5.3 – Aménagement du créniau de dépassement au lieu-dit Albano
6 – Les prochaines étapes des projets	6.1- Les étapes à venir	6.2- Le calendrier prévisionnel	

## 4 – Le bilan de la Concertation Publique

La concertation a suscité l’intérêt des riverains et des maires. Aucun usager de la RT 20 ne s’est déplacé pour la concertation. De nombreux habitants des différentes communes sont venus rencontrer et échanger avec les équipes de la Direction des Investissements Routiers Cismonte de la Collectivité de Corse, ainsi qu’avec les maires des communes concernées par ces aménagements, lors de l’exposition permanente et des réunions d’information aux publics. Les participants se sont également exprimés au moyen de l’adresse électronique dédiée à la concertation Publique ([concertationCreneauxRT20@isula.corsica](mailto:concertationCreneauxRT20@isula.corsica))

### 4.1 – La participation à la concertation publique

- Pour l’aménagement de Miglia sur la commune de Vignale : 19 participants et 12 avis
- Pour l’aménagement de Siola-Padulone sur la commune de Volpajola : 7 participants et 5 avis
- Pour l’aménagement d’Albano sur les communes de Volpajola et Campitello : 1 participant et 0 avis

- **Un participant** est une personne qui a pris part à la concertation publique, en faisant la démarche de se rendre aux moments d’accueil du public de la Direction des Investissements Routiers Cismonte, ou d’envoyer un mail à [concertationCreneauxRT20@isula.corsica](mailto:concertationCreneauxRT20@isula.corsica) ou encore via les registres numériques. Pour autant, tous les participants à la concertation n’ont pas nécessairement émis de contribution.
- **Un avis** est une expression formulée sur un thème précis. Une contribution peut contenir zéro ou plusieurs avis.

### 4.1 – La participation à la concertation publique

Sur les trois aménagements, deux ont recueilli des avis des riverains directement concernés par l’aménagement. Les maires des communes de Vignale et de Volpajola ont informé leurs administrés concernés.

Pour la mairie de Vignale, pratiquement tous les riverains se sont déplacés lors des deux permanences avec la Direction des Investissements Routiers. Ceux qui n’ont pas fait le déplacement, ont émis un avis sur le site mail de la collectivité.

Pour la mairie de Volpajola, les riverains se sont majoritairement déplacés lors de la deuxième permanence avec la Direction des Investissements routiers. Ces riverains se sont exprimés uniquement pour l’aménagement de Siola-Padulone.

Pour la mairie de Campitello, seul un propriétaire est concerné par l’aménagement d’Albano. Il a donné son accord par téléphone à monsieur La Maire.

## 5. LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

---

- 5.1 – Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Miglia
- 5.2 – Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Siola-Padulone
- 5.3 – Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Albano



- 1 – Présentation des projets
  - 1.1 – Les projets soumis à concertation
  - 1.2 – Les bénéfices concrets de ces projets
  - 1.3 – Les acteurs de ces projets
- 2 – La concertation publique
  - 2.1 – Le cadre de la concertation publique
  - 2.2 – Les objectifs de la concertation publique
  - 2.3 – Les questions soumises à la concertation publique
- 3 – Le déroulement de la concertation publique
  - 3.1 – L'annonce de la concertation publique
  - 3.2 – Les moyens d'information du public
  - 3.3 – Les moyens de participation à la concertation publique
- 4 – Le bilan de la concertation publique
  - 4.1 – La participation à la concertation publique
  - 4.2 – Analyse de la participation à la concertation publique
- 5 – Les enseignements de la concertation publique
  - 5.1 – Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Miglia
  - 5.2 – Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Siola-Padulone
  - 5.3 – Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Albano
- 6 – Les prochaines étapes des projets
  - 6.1 – Les étapes à venir
  - 6.2 – Le calendrier prévisionnel

## 5 – Les enseignements de la Concertation Publique

### 5.1 – Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Miglia

- 12 avis ont été émis sur cet aménagement :
- 9 avis sur le registre papier en mairie de Vignale
- 3 avis par registre numérique via l'adresse concertationCreneauxRT20@jstula.corsica
- 4 avis défavorable et 8 avis favorables sous réserve de modification.

Les remarques des riverains impactés par cet aménagement ont amené à une modification du projet. Le rôle de la concertation prend tout son sens dans ce cas. Un autre aménagement moins impactant pour les riverains mais conservant son utilité publique a été étudié.

### 5.1 – Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Siola-Padulone

- 5 avis ont été émis sur cet aménagement :
- 4 avis sur le registre papier en mairie de Volpajola
- 1 avis par registre numérique via l'adresse concertationCreneauxRT20@jstula.corsica
- 3 avis avec des demandes (sans précision sur favorable/défavorable) et 2 avis défavorables.

Les remarques des riverains portent sur l'accès à leur parcelle, mais tous ont conscience de l'obligation de sécuriser ce tronçon de route.

### 5.1 – Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Albano

- 1 avis favorable a été émis sur cet aménagement pour la commune de Campitello.
- Les propriétaires des parcelles sur la commune de Volpajola ne se sont pas prononcés.

Sur le site de Collectivité de Corse, il y a eu 134 vues pour l'aménagement de ces trois créneaux de dépassement.

## 6. Les prochaines étapes du projet

---

### 6.1 - Les étapes à venir

### 6.2 - Le calendrier prévisionnel

## 6 – Les Prochaines étapes des projets

- 1 – Présentation des projets
  - 1.1 – Les projets soumis à concertation
  - 1.2 – Les bénéfices concrets de ces projets
  - 1.3 – Les acteurs de ces projets
- 2 – La concertation publique
  - 2.1 – Le cadre de la concertation publique
  - 2.2 – Les objectifs de la concertation publique
  - 2.3 – Les questions soumises à la concertation publique
- 3 – Le déroulement de la concertation publique
  - 3.1 – L’annonce de la concertation publique
  - 3.2 – Les moyens d’information du public
  - 3.3 – Les moyens de participation à la concertation publique
- 4 – Le bilan de la concertation publique
  - 4.1 – La participation à la concertation publique
  - 4.2 – Analyse de la participation à la concertation publique
- 5 – Les enseignements de la concertation publique
  - 5.1 – Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Miglia
  - 5.2 – Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Siola-Padulone
  - 5.3 – Aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Albano
- 6 – Les prochaines étapes des projets
  - 6.1 – Les étapes à venir
  - 6.2 – Le calendrier prévisionnel

### 6.1 – Les étapes à venir

À l’issue de la concertation publique, le présent rapport sera présenté à l’Assemblée de Corse pour décider de la suite à donner pour dans un premier temps **les aménagements de Siola-Padulone et Albano**.

Dès validation de la poursuite des études par l’assemblée de Corse. La Direction des Investissements Routiers Cismonte lancera les études détaillées (en tenant compte des remarques pour le créneau de dépassement de Siola-Padulone) et les procédures réglementaires qui permettront de préciser les caractéristiques techniques et environnementales du projet.

La phase d’études détaillées sera suivie par la tenue de l’enquête publique préalable à la Déclaration d’Utilité Publique (DUP) du projet. L’enquête publique relative aux procédures de Déclaration d’Utilité Publique (DUP) constituera pour le public un second moment d’expression et d’information sur le projet.

Le projet définitif sera présenté de manière précise ainsi que les conclusions des études détaillées. Le public pourra faire part de ses observations et poser ses questions dans le cadre de cette procédure.

À l’issue de cette phase, il sera possible de lancer la consultation des entreprises afin de réaliser les travaux.

**Pour l’aménagement du créneau de dépassement au lieu-dit Miglia**, le projet présenté au moment de la concertation a été changé pour répondre aux demandes des riverains. Une présentation aura lieu avant la fin de l’année en mairie de Vignale afin de présenter le nouvel aménagement.

À la suite de cette présentation, un rapport sera également envoyé à l’assemblée de Corse pour décider de la suite à donner pour cet aménagement puis il y aura les mêmes étapes que pour les aménagements de Siola-Padulone et Albano.

### 6.2 – Le calendrier prévisionnel

